

LE PRÉSIDENT

Paris, le 9 juillet 2018

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à l'article L. 141-4 du Code monétaire et financier, le deuxième rapport d'activité de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, qui rend compte des travaux réalisés au titre de l'année 2017.

Ce rapport souligne les progrès réalisés en matière de lutte contre la fraude sur l'ensemble des moyens de paiement scripturaux à l'exception notable du chèque, et qui se traduisent par une baisse significative, à 744 millions d'euros en 2017, du montant annuel de la fraude sur les moyens de paiement émis en France, soit 54 millions d'euros de moins qu'en 2016. Tous les instruments électroniques ou dématérialisés (reposant sur la carte, le virement ou le prélèvement), bénéficient de cette tendance baissière, dans un contexte de croissance des flux de ces paiements.

Ces bons résultats découlent en grande partie du déploiement de dispositifs avancés de prévention de la fraude, notamment les solutions d'authentification forte du payeur permettant de mieux protéger les transactions de paiement sur internet, ainsi que le développement de dispositifs experts d'analyse de risque – des outils de prévention de la fraude promus dès 2008 par l'Observatoire de la Sécurité des Cartes de Paiement, aujourd'hui inscrits parmi les exigences européennes en matière de sécurité dans la 2^{ème} directive sur les services de paiement.

À l'inverse des moyens de paiement électroniques, le chèque fait l'objet d'une fraude croissante en dépit d'un contexte de réduction de l'usage de ce moyen de paiement : 40 % des montants de fraude aux paiements scripturaux sont imputables au chèque, alors que ce moyen de paiement ne représente que 8 % du nombre de transactions.

Ce constat vient conforter les axes de la stratégie nationale des paiements scripturaux, en faveur du développement de moyens de paiement innovants et de la promotion de solutions sécurisées. Il démontre aussi l'apport central de l'Observatoire en matière de coordination et de mobilisation des acteurs, qui permet à la place française d'exercer une influence de premier rang dans la définition des réglementations européennes en matière de sécurité des paiements.

Dans un contexte où réglementations et technologies évoluent rapidement, la contribution de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement scripturaux reste déterminante pour continuer à garantir la confiance des utilisateurs dans leurs moyens de paiement actuels et futurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

François VILLEROY DE GALHAU

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances